



Communiqué sur les aménagements de l'enseignement de la spécialité *Mathématiques* en classe de première du lycée général

Le 6 janvier 2020, le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a annoncé des aménagements de la réforme du lycée. En particulier, pour répondre aux difficultés soulevées par la spécialité *Mathématiques* en classe de première du lycée général, il préconise une réponse d'ordre pédagogique, avec la mise en place de groupes de compétences.

Nous, (SMF, APMEP, ADIREM, SMAI, SFdS, CFEM, UPS, ARDM, F&M) prenons acte de cette déclaration, en particulier du fait que le ministre reconnaît les difficultés que rencontre l'enseignement des mathématiques en classe de première du lycée général, avec un unique programme de spécialité apprécié mais exigeant si on souhaite le traiter dans sa profondeur, qui ne permet qu'à une partie des élèves de s'épanouir dans la discipline. Difficultés que nous avons anticipées et sur lesquelles nous l'avons alerté depuis près de 18 mois.

Les enseignants pratiquent déjà la différenciation pédagogique en classe. Néanmoins, leurs efforts et leur investissement ne peuvent suffire à amener des classes chargées et hétérogènes au niveau souhaité. Si la décision d'une unique spécialité *Mathématiques* est maintenue, il est impératif de réfléchir à des moyens pour pallier ces difficultés. Renforcer les heures d'accompagnement personnalisé ou d'autres dispositifs d'aide et de différenciation nous semble être une première nécessité. La mesure proposée par le ministre – sans parler de l'organisation pratique de ces groupes de compétences pour les établissements, qui ne semble pas aisée – nous paraît, elle, soulever plusieurs questions importantes, dans des registres variés :

- La mise en place des groupes de compétence : à quel moment du parcours lycéen ? qui effectuera le choix / la sélection ? Suivant quel critère, est-ce la note obtenue en mathématiques ou en sciences en seconde ? Est-ce suivant l'orientation souhaitée, ou le choix des autres spécialités ?
- Doit-on imposer à l'élève l'affectation dans un groupe donné ?
- Ces groupes seront-ils étanches ? Avec des enseignants différents ? Peut-on imaginer une partie de « tronc commun » ? Sera-t-il possible de changer de groupe en cours d'année scolaire ?
- Quelles conséquences a le positionnement dans un groupe de compétences sur la poursuite en spécialité *Mathématiques* en terminale ? Comment en informer les élèves et leurs parents ?
- Ces créations de groupe seront-elles à moyens constants pour les établissements ? La DGH permettra-t-elle un meilleur accompagnement ? Comment appliquer une telle solution dans un lycée qui n'offre qu'un groupe en spécialité *Mathématiques* ?
- Les évaluations seront-elles adaptées ?
- Quelles seront les préconisations pour aborder le même programme avec une lecture différente ? Qui serait chargé de cette réflexion, au niveau local ou national ?
- Quelle formation préalable pour les enseignants ? Quel accompagnement en cours d'année pour veiller à une bonne mise en place du dispositif ?

Ces questions corroborent de nombreuses préoccupations sur l'enseignement des mathématiques sur lesquelles nous avons déjà alerté et ne peuvent en être déconnectées (ouverture des options complémentaires et expertes, contenu en mathématiques dans le tronc commun...). Les décisions prises en réponse à certaines d'entre elles auront un impact immédiat sur le travail des enseignants et sur la scolarité des élèves y compris dans le cadre étendu de leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Cette liste de questions bien précises nécessite donc une réflexion à laquelle nous demandons instamment et officiellement à participer : en étant associés aux discussions et consultés sur les prises de décision, nous souhaitons prévenir des difficultés à venir.

Nous, associations, sociétés savantes, relayons les commentaires et les inquiétudes de nos collègues qui eux-mêmes sont confrontés à celles des élèves et de leurs familles, et nous jugeons nécessaire que chaque élève, dans sa formation de citoyenne ou citoyen ait accès à un enseignement des mathématiques de qualité adapté à ses goûts et à ses besoins.

Signataires du communiqué: Assemblée des Directeurs des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (ADIREM), Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public (APMEP), Association pour la Recherche en Didactique des Mathématiques (ARDM), Commission française pour l'enseignement des mathématiques (CFEM), Femmes et mathématiques, Société Française de Statistique (SFdS), Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles (SMAI), Société Mathématique de France (SMF), Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques (UPS)